## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET : Soutien à des animations locales contribuant à la dynamique événementielle et internationale du territoire.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux affaires internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'objet du présent rapport est de proposer à la Commission permanente le soutien du Conseil départemental à des opérateurs dynamiques contribuant par des animations locales à la dynamique événementielle et internationale du territoire.

Un nombre important d'opérateurs du département propose des événements ouverts aux cultures étrangères et notamment celles portant sur des zones de coopérations décentralisées de la Collectivité départementale. Ces acteurs compétents constituent une source d'expertise, d'échanges d'informations et de dialogue sur des enjeux communs dans différents domaines tels que l'environnement, la santé, la culture, l'éducation et le numérique.

Concrètement, soutenir les projets proposés (cf. liste annexée à ce rapport) par ces opérateurs contribuera à :

- encourager les coopérations entre les acteurs de Provence et étrangers ;
- promouvoir le dialogue interculturel;
- favoriser les échanges dans la zone euro-méditerranéenne.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-joint :

- les demandes de subventions formulées, par des associations des Bouches-du-Rhône contribuant à la dynamique événementielle et internationale du territoire, dans le cadre de la politique publique des relations internationales et des affaires européennes,
- l'attribution, au titre de 2019 et dans le cadre du dispositif "Coopération et développement", de subventions pour un montant de 50 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

## Martine VASSAL